

Conseil municipal du 22 février 2013

Présents : Mmes G. Allard, M. Bourreau et P. Lescuyer, MM. J. Bonin, J.P. Camelot, T. Carrero, P. Davignon, B. Fety et E. Vivet.

Absent : Mr A. Malonga

Mr. P. Chauchat (procuration à P. Davignon)

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil municipal est invité à approuver le contenu des délibérations figurant au procès-verbal du Conseil municipal du 29 novembre 2012.

Aucune objection n'est exprimée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal.

Monsieur, le Maire souhaite inscrire une délibération supplémentaire à l'ordre du jour

L'autorisation de collecte des données cartographiques des réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, d'éclairage public, de communications électroniques, de gaz, de fibre optique, et des éléments du cadastre en edigeo, situés sur le territoire de la commune par le SMERSEM.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'inscription au débat de cette délibération.

Convention CD402 entre la Commune et le CG77

En 2007, le conseil municipal avait engagé un contrat rural qui comportait 3 tranches de travaux de sécurisation de la CD402. Pour réaliser les aménagements des trottoirs (hors enrobé) exclus de ce contrat, il avait engagé une opération spécifique financée par le département. Ces travaux ont été réalisés l'an dernier, comme le prévoyait le plan de versement de subvention et la maîtrise d'ouvrage qui était confiée au département.

Ces travaux n'ont pas été budgétisés sur 2012, parce qu'ils nous étaient méconnus (3 maires successifs entre 2007 et 2012) et une confusion avec un contrat de voirie abandonné. Le département a bien voulu réaliser ces travaux sans règlement sur 2012, et autorise l'inscription sur notre budget 2013, pour un montant de 27000,00 €. Voté à l'unanimité.

Réforme du rythme scolaire

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a été publié le samedi 26 janvier 2013 au Journal Officiel.

La réforme scolaire répartira, sur 5 journées, les 24 heures d'enseignement hebdomadaire, et laissera à la charge des communes 3 heures d'accueil pour tous les élèves, afin qu'aucun d'entre-eux « ne quitte l'école avant 16 h 30 ». Les collectivités peuvent mettre en œuvre la réforme scolaire dès la prochaine rentrée 2013 ou, à titre dérogatoire, en septembre 2014.

Nanteuil-sur-Marne a 3 classes de maternelles de 30 élèves. Selon la réglementation des activités organisées par les collectivités, le taux d'encadrement sera de 9 personnes (1 pour 14 enfants) avec une qualification minimum type BAFA et CAP petite enfance) pour une durée de travail de 45 minutes par jour. Le recrutement sera donc difficile pour ces emplois précaires.

-Les locaux ne sont pas extensibles pour définir dans un temps aussi court, une répartition des activités que l'on pourrait mettre en place.

-Les assurances des élus n'ont pas encore déterminé les modalités et les conditions d'intervention qui viendront couvrir l'application de la loi.

-Le maire doit également mettre en place un PEDT (plan éducatif territorial) en concertation avec l'équipe enseignante et l'académie pour approbation.

-Pour ne pas gêner les familles et par souci de cohérence, le choix doit être identique dans les 3 écoles du SIRPI.

-En mettant en oeuvre la réforme dès septembre 2013, les communes peuvent prétendre à une incitation financière pour cette année.

Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 150 € par an et par élève.

Pour Nanteuil-sur-Marne, et selon le nombre total d'élèves scolarisés dans notre école, c'est donc une somme supplémentaire de 14.600 € que la commune devra financer en année pleine et qui s'ajoutera aux 80.000 € (environ) du budget de l'école soit 27% du budget de la commune. Cela met en cause beaucoup d'autres projets.

Nanteuil-sur-Marne sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans l'école communale.

Voté à l'unanimité.

Contrat triennal de voirie

La voirie de notre commune s'est détériorée de manière considérable.

Le conseil décide de déposer auprès du CG77 un dossier motivé pour un projet de contrat triennal de voirie portant sur une partie de la rue Lecompte et de la rue de la Charrière, et la totalité de la rue de Passy.

Voté à l'unanimité.

Encaissement chèque Groupama sinistre

Le Conseil Municipal accepte le remboursement par la société d'assurance GROUPAMA de de 1200 € correspondant à la somme de réserve versée pour consignation et désignation de l'expert du référé auprès du tribunal Commune de Nanteuil sur Marne/SARL Plante Métarnou.

Voté à l'unanimité.

Encaissement chèque recyclage métaux

Le Conseil Municipal accepte le remboursement par la société HFM Sarl de Luzancy de 36 € pour différents matériaux métalliques, trouvés sur la commune.

Voté à l'unanimité.

DIVERS

Préemption VILACA

Monsieur VILACA propose à la mairie d'acheter la parcelle n°B833(ex. restaurant L'Echalotte) pour un montant de 100.000 €. Le Conseil rejete cette proposition.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La Commune dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1990 et qui est donc périmé sur plusieurs points, ce qui n'interdit pas pour autant l'instruction des dossiers d'urbanisme. Le POS doit être remplacé par un PLU qui intègre de nouvelles dispositions environnementales (Grenelle II). La mairie a consulté plusieurs cabinets spécialisés et leurs devis vont de 15.000 à 25.000 € (partiellement subventionnables).

Par ailleurs, la réforme territoriale en cours d'examen va confier aux Communautés de Communes la compétence d'urbanisme via un PLU intercommunal. La durée d'élaboration d'un PLU étant de l'ordre de 18 mois, c'est donc le prochain Conseil qui serait conduit à la terminer.

Le Conseil Municipal décide donc de ne pas engager l'élaboration d'un PLU et d'attendre que la Communauté de Communes élabore un PLU intercommunal.

Réunion de la Communauté de Communes (20 février 2013).

La réforme territoriale en cours d'examen va modifier le nombre des représentants au Conseil. Les communes auront toutes 1 représentant sauf Jouarre, La Ferté-sous-Jouarre et Saâcy.

Le Centre Social du canton (ACIF) est une association financée notamment par la Communauté de Communes et la CAF. La décision a été prise d'intégrer l'ACIF (et donc ses agents) dans la Communauté de Communes. Nanteuil s'est abstenu.

Le débat d'orientation budgétaire a porté sur 9 grands dossiers mais il n'y a pas eu de vote :

-salle de tennis à Changis : emprunt de 350.000 € et augmentation des impôts de 1%. (Nanteuil s'était abstenu lors d'un précédent vote).

-salle de cinéma à La Ferté-sous-Jouarre : coût de l'ordre de 1,5 à 1,8 million d'euros. Il sera difficile de trouver du crédit.

-parking de la gare de La Ferté : contribution intercommunale de 100.00 €

-locaux de la rue de Reuil : travaux d'installation éventuelle de la Trésorerie Principale et d'aménagement PMR (480.000 €)

-recrutement de 2 agents (Urbanisme et RAM)

-fiscalité mixte (elle a été repoussée lors d'une précédente réunion)

-subvention SMERSEM

- -Une lettre de rappel a été adressée, comme tous les ans avant le redémarrage de la végétation, à certains propriétaires dont les plantations débordent sur l'espace public et peuvent gêner la circulation ou les piétons.
- -Bac à verre : des habitants peu scrupuleux y ont jeté leurs poubelles. La mairie entamera des poursuites contre ceux qui ont été identifiés.
- -Des devis ont été demandés pour un éclairage du passage piéton quai de Marne.
- -Revêtement du parking de la Salle des fêtes.
- -La SAUR accorde un dégrèvement 590.97 € soit 30m³, sur les 1450 € initiaux correspondant à la fuite d'eau au Ponton de la Halte Fluviale.
- -Afin de récupérer la TVA, les travaux prévus rue des Bons Enfants sont reportés en investissement sur le budget 2013. En effet la somme était inscrite en fonctionnement. Le retour de TVA sera de l'ordre de 1.400 €.